

\*\*\*\*\*  
Nombre de membres en exercice : 9  
\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2018  
\*\*\*\*\*

Objet : Orientations Budgétaires pour 2018 : rapport.

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MAITIA, Vice-président.

PRESENTS :

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées,
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

ABSENTES EXCUSEES :

- Mme Christine BOST, Présidente,
- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal, ayant donné procuration.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le présent rapport d'orientations budgétaires est le support du débat prévu par la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, devant avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget

De nouvelles dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Organisation Territoriale de la République précise le contenu du rapport de synthèse support de débat. Outre les orientations budgétaires retenues, le rapport contient une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, et des rémunérations, ainsi que des avantages en nature et du temps de travail.

L'ensemble de ces informations font l'objet d'une publication.

Ce débat sera acté par un vote. Les orientations générales à retenir pour l'exercice 2018 concernent le budget primitif du CCAS, le budget primitif annexe de la Résidence Autonomie (RA) de Migron et le budget primitif annexe du Service d'Aide à Domicile (SAD).

Le rapport qui vous est présenté, intègre ces éléments.

I. **La situation du CCAS en 2017 :**

a) **Personnel - Eléments rétrospectifs :**

⇒ Les effectifs au 31/12/2017 (titulaires et contractuels) :

Années	Effectif total	CCAS	PE	SAD	RPA
2017	99	5	71	18	5
2016	96	5	70	16	5
2015	100	5	74	15	6
2014	107	5	80	18	4
2013	98	5	72	16	5

⇒ Les dépenses (comptes administratifs):

Années	En €	Evolution en % N-1
2017	3 330 274,08	+3,67%
2016	3 212 436,29	-2,38%
2015	3 290 601,14	+1,69%
2014	3 236 050,45	+5,67%
2013	3 062 321,77	-0,06%

Au service d'aide à domicile, 2 agents contractuels font l'objet d'une stagiatisation en vue d'une titularisation, 2 agents du SAD ne faisant plus partie du tableau des effectifs.

Au service petite enfance, compte tenu des taux d'encadrement à respecter dans les structures et en fonction des besoins, le personnel absent est remplacé par du personnel contractuel.

L'évolution des dépenses 2017 est en hausse de 3,67 % pour une perspective d'évolution initiale à + 3,71 % au Budget Primitif. La hausse est de 1,20% sur 2 ans. Elle correspond à l'application des mesures statutaires, à l'évolution des obligations légales, l'évolution du coût des assurances et la prise en charge de la validation des services contractuels d'un agent.

b) **La situation du Compte Administratif**

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 3 605 292 € (3 518 309 € en 2016)

Les recettes de l'exercice s'établissent quant à elles à 3 770 204€ (3 645 003 € en 2016)

**Les dépenses de fonctionnement** les principaux postes évoluent comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
011	Fonctionnement courant	224 487	221 565	209 436	228 124	218 283
65	Aides et secours	56 104	49 494	42 160	33 837	38 573
65	Subventions	35 000	30 000	30 000	40 000	15 000

⇒ Les dépenses de fonctionnement courant ont été contenues notamment dans le cadre de fournitures et travaux d'entretien des établissements d'accueil des jeunes enfants du CCAS.

⇒ Les aides et secours repartent à la hausse (+14%) notamment en terme d'aide alimentaire

⇒ Compte tenu d'une gestion générant des résultats excédentaires au niveau des CA de la RPA et du SAD, les subventions ont largement diminué.

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
013	Atténuation de charges	70 982	43 527	91 962	54 644	58 960
70	Produits des services	411 321	390 981	382 848	374 956	387 154
70	Remboursement des budgets annexes	376 624	408 687	443 032	443 923	443 759
74	Subvention de la ville	1 615 000	1 665 000	1 740 000	1 775 000	1 783 500
74	Participations CAF MSA	917 425	961 213	968 811	993 865	1 096 271

⇒ Les atténuations de charges de personnels ont augmenté en 2017 de 7.9 % compte tenu du nombre d'agents en longue maladie et en congés maternité.

⇒ Les recettes liées aux produits des services ont augmenté en 2017 de 3.25 % en fonction de l'activité. La Caisse d'Allocations Familiales encourage les CCAS à une plus grande mixité sociale dans les structures petite enfance, ce qui génère une baisse du niveau nominal du taux d'effort des familles.

⇒ Les participations correspondant à la Prestation de Service Unique attribuée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole sont liées aux produits des services. L'évolution de l'activité a généré une hausse des produits d'autant plus que pour 2017, le taux de facturation (rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réalisées) a répondu aux attentes de la CAF, générant ainsi une participation au titre de la Prestation de Service Unique supérieure à celle de l'année 2016, du fait aussi de la hausse nominale du taux. La baisse effective du taux de facturation en dessous du seuil de 117% pour les crèches collectives et de 107 % pour le SAF permet un meilleur financement par la CAF.

⇒ Les remboursements par les budgets annexes (salaires de la Résidence Autonomie de Migron et SAD) restent stables (-0.04 %) malgré le passage d'un personnel à 0.8 ETP.

⇒ La subvention de la ville a été revalorisée entre 2016 et 2017 de +0,47 % passant à 1 783 500€.

⇒ Le temps de travail du CCAS est calculé sur la base de 35 H hebdomadaires, du droit à congés annuels et des variations du calendrier des jours fériés.

## II. Les orientations 2017 :

### A) Eléments prospectifs 2018 :

⇒ Effectifs au 01/01/2018 : 98 agents

Par statut :

Statut	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
Titulaire	66	4	46	12	4
Contractuel	31	1	26	4	0
Total	97	5	72	16	4

Répartition des non-titulaires :

Besoin temporaire sur emploi permanent	9
Besoin permanent sur emploi permanent	22

Par catégorie hiérarchique :

Catégorie	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
A	9	1	8	0	0
B	10	1	8	1	0
C	78	3	56	15	4

Par sexe :

- Femmes : 96
- Hommes : 1

⇒ Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

En 2018, à l'application des mesures statutaires, à l'évolution des obligations légales (taux de charges employeurs, réforme des statuts.) et aux obligations liées à l'activité du service ( prise en compte des taux d'encadrement dans le service petite enfance, remplacement des personnels en maladie, niveau de plan de charge du service d'aide à domicile à maintenir).

Les charges de personnel comprendront aussi l'application du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et les évolutions statutaires et légales.

Les réponses à apporter à la hausse des sollicitations nécessitent la création d'un poste d'assistant(e) social(e) et le renforcement en (CDD de remplacements) du pôle seniors sur le Service d'Aide à Domicile. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est prévu de porter le temps d'emploi à 1 Equivalent Temps Plein (0,8 ETP actuellement) au RAM et de maintenir le potentiel de réponse au SAF en nombre d'enfants pris en charge.

## **B) Le budget primitif du CCAS**

### **Section de fonctionnement :**

#### **Les recettes :**

Les orientations sont cadrées par les ressources financières du CCAS constituées par :

- Les prestations de service : participation des familles pour le service petite enfance;

- Les participations des divers organismes financeurs : Caisse d'Allocations Familiales (prestation de service unique), Mutualité sociale agricole, Conseil départemental (convention RSA),...
- La subvention municipale dont le montant attribué permettra d'assurer l'équilibre du budget.
- La compensation en atténuation de charges (assurances, salaires ...)

### Les dépenses :

⇒ L'effort d'optimisation débuté en 2014, sera poursuivi en 2018.

⇒ Les charges de personnels tiendront compte des perspectives 2018 précitées.

⇒ Les subventions d'équilibre aux budgets annexes prévues pour le Service à Domicile, et pour la RPA sont maintenues. L'évolution en résidence autonomie de la RPA générera cette année encore des activités supplémentaires.

⇒ D'importants travaux d'entretien seront poursuivis dans les établissements d'accueil des jeunes enfants.

⇒ Suite à la mise en place d'un logiciel métier au CCAS les besoins en formation pour l'ensemble des agents seront satisfaits en 2018.

### Section d'investissement :

Il est prévu de renouveler le matériel informatique du CCAS et l'achat de matériel informatique et de bureau pour répondre à la mise en place de la tarification sociale des transports portée par Bordeaux Métropole. D'autre part, il est prévu de remplacer le mobilier du restaurant de la Résidence Autonomie de Migron.

### III) Le Budget primitif annexe de la RPA de Migron :

En 2017 :

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 409 589 € (389 938 € en 2016)

Les recettes de l'exercice s'établissent quant à elles à 413 632 € (404 076 € en 2016)

#### A) La situation de la RPA en 2017 :

Les dépenses de fonctionnement les principaux postes évoluent sur les dernières comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
011	Fonctionnement courant	321 119	321 569	314 806	302 534	305 265
012	Personnel	81126	77 087	80 071	81 633	80 491
65	Autres charges de gestion courantes					22 776

- ⇒ Au compte 011, les dépenses sont restées stables (+ 0.9%).
- ⇒ S'agissant du personnel, la légère diminution s'explique par le passage à temps partiel (0.8 ETP) d'un agent.
- ⇒ Au compte 65, les charges de gestion courante ont permis l'apurement des dettes de loyer de plusieurs résidents.

**Les recettes de fonctionnement** réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
74	Subvention du CCAS	35 000	30 000	25 000	40 000	0
	Subvention CD33					33 043
75	Revenus des immeubles	370 028	369 973	371 673	363 248	380 572

⇒ Le résultat excédentaire de la Résidence Autonomie de Migron en 2017 n'a pas nécessité l'apport d'une subvention d'équilibre du CCAS.

⇒ Le taux de rotation dans la résidence en 2017 a été moins important qu'en 2016, expliquant ainsi la l'augmentation de 4.77 % des recettes au compte 75.

⇒ Le versement du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) depuis 2016 a été versé pour l'année 2016 sur l'exercice comptable 2017 pour 12 626 € et pour l'année 2017 sur le même exercice pour 20 417 €.

#### **B) Éléments prospectifs 2018 :**

Les recettes :

Les recettes proviennent :

⇒ de la perception des loyers suivant la redevance calculée chaque année par le bailleur "Logévie" qui détermine le montant du loyer, des charges d'entretien et des charges d'énergie,

⇒ du forfait autonomie attribué par le Conseil Départemental dans le cadre de la requalification des RPA en résidence autonomie.

⇒ de la subvention du CCAS pour assurer l'équilibre budgétaire

La gestion rigoureuse est maintenue pour ce qui concerne l'attribution rapide d'un logement dès qu'il existe une vacance.

Les dépenses :

⇒ La poursuite des travaux dans les appartements à la rotation constitue un pôle de dépenses important. La réflexion engagée avec Logévie sur les travaux relevant soit de la provision de gros entretien (PGE) soit du budget de la résidence est poursuivie. Le taux de rotation important compte tenu de l'âge d'entrée dans la résidence engendre un entretien plus fréquent des appartements.

Une réflexion sur l'adaptation des salles de bain, engagée en 2016 et 2017, devrait avoir un début d'impact sur les dépenses 2018.

⇒ La possibilité accordée aux résidents de changer d'appartement en fonction de critères qui seront établis dans le règlement intérieur et à l'engagement d'occupation des résidents générera une hausse de la dépense en matière de travaux dans les appartements.

⇒ La prise en compte du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour le financement des dépenses non médicales, actions individuelles et/ou collectives, permettant de préserver l'autonomie des résidents comme des sorties avec une prise en charge des repas et des transports, ou encore des prestations de service en animation.

## **VI. Le Budget primitif annexe du service d'aide à domicile :**

### **A) La situation du SAD en 2017 :**

**Les dépenses de fonctionnement** sur les principaux postes évoluent sur les dernières années comme suit :

chapitre	libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	4 224	4 541	4 866	4 930	4 788
Groupe 2	Dépenses de personnel	296 404	328 483	357 052	358 064	360 174
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	20 408	11 841	18 807	13 291	16 759

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables en volume et par groupe de dépense, malgré l'acquisition de smartphones pour l'ensemble des aides à domicile du service.

**Les recettes de fonctionnement** réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

chapitre	libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Groupe 1	Produits de la tarification	326 136	368 326	370 614	383 173	372 396
Groupe 2	Autres produits	1926	1171	5150	294	15 000

Les recettes liées à l'activité sont en légère baisse nécessitant ainsi l'augmentation de la subvention d'équilibre.

## B) Eléments prospectifs 2018 :

### Les recettes :

⇒ Le tarif horaire du RPDAD qui a évolué de + 1.54 % en 2017 prendra en compte celui de 2018.

⇒ Les recettes proviennent de la participation des bénéficiaires du service et des participations de divers organismes tels que le Conseil Départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Services ménagers – Prestation de Compensation du Handicap). Les recettes sont essentiellement tributaires de plans d'aide attribués par le Conseil Départemental, la MDPH ou sollicités directement par les habitants.

### Les dépenses :

⇒ Les dépenses sont quant à elles essentiellement liées aux charges de personnel.

⇒ L'impact de la loi sur le vieillissement va générer en 2018 des adaptations et l'optimisation des outils nécessaires aux missions du personnel tels que les kits de prévention proposés par le RPDAD en lien aussi avec les préconisations du CHSCT.

⇒ Le temps de travail du poste d'agent de coordination, suite à un redéploiement de personnel, monte en charge progressivement.

⇒ L'adhésion au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) est revalorisée chaque année.

Le Conseil d'Administration est invité à acter de la tenue du débat à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires. »

Le Conseil d'Administration donne acte à Monsieur le Vice-président des orientations budgétaires présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Pour expédition conforme,  
Le Vice-président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste MAITIA